



# ISFec

institut supérieur de formation  
esthétique et coiffure



**NON À LA  
DISCRIMINATION**

Toutes nos formations sont  
ouvertes aux personnes en  
situation de handicap

MAJ Juin 2026 – V2

## BTS MÉTIERS DE L'ESTHÉTIQUE, COSMÉTIQUE, PARFUMERIE

*Le BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie est un diplôme de niveau 5 visé par l'État.*

### Prérequis :

Tout(e) étudiant(e) ayant validé un diplôme de niveau 4 (ou atteint le niveau d'un diplôme de niveau 4) :

- Baccalauréat professionnel, général ou technologique
- BP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie

### Mode de formation :

En initial ou en alternance.

### Durée & Rythme de la formation :

Variable en fonction de la formule de formation choisie :

| Formule  | Mode  | Durée  | Rythme   |
|----------|---|--|--|
| BTS MECP | Initial                                       | Deux ans soit 2 280 heures au total (selon calendriers dont 2 périodes de 5 à 7 semaines consécutives consacrées aux PFMP selon le référentiel). | Du lundi au vendredi soit 35 heures hebdomadaires.   |
| BTS MECP | Alternance en contrat de professionnalisation | Deux ans soit 1 200 heures au total (1ère année : 600 heures et 2ème année : 600 heures).  | Deux jours par semaine soit 16 heures hebdomadaires. |
| BTS MECP | Alternance en contrat d'apprentissage         | Deux ans soit 1 350 heures au total (1ère année : 675 heures et 2ème année : 675 heures).  | Deux jours par semaine soit 16 heures hebdomadaires. |

### Objectif de la formation :

Préparation et obtention du BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie (option A : Management d'une entité commerciale).

### Référentiel d'activités professionnelles BTS MECP :

Le ou la titulaire du BTS « Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie » peut assurer les fonctions suivantes :

- Expertise et conseil scientifiques et technologiques
- Gestion, management
- Animation, formation

### Emplois concernés :

Les emplois pour ces professionnels se situent dans de nombreux secteurs, qui se distinguent par leurs spécificités. Les métiers visés relèvent :

- soit de l'esthétique et de la cosmétique dans ses dimensions d'innovation, de qualité des soins et dans celles de management et gestion d'instituts ;
- soit de la production industrielle dans le cadre de la conception, du développement, du contrôle et de l'évaluation de nouveaux produits, techniques et appareils ;
- soit d'animations commerciales, de sessions de formation pour des marques : produits cosmétiques, matériels et appareils pour l'esthétique.

Les principales appellations qui correspondent à ces métiers sont les suivantes :

- Responsable d'institut, de spa, de centre de beauté, de parfumerie, d'entreprise de distribution
- Conseiller de vente
- Assistant chef de produit
- Esthéticien(ne)
- Conseiller expert
- Formateur (France, International)
- Animateur-formateur, marchandiseur
- Technico-commercial
- Technicien en biométrie et analyse sensorielle
- Technicien en recherche et de développement...



**Modalités d'évaluation :**

Pré-positionnement avant le début de la formation (test d'entrée).

Tout au long de la formation, selon tous les modes d'évaluation imposés par les référentiels de certification :

- Evaluations écrites sur support papier
- Evaluations écrites sur support informatique
- Evaluations orales et de compréhension par des écoutes en langues étrangères
- Evaluations en ligne écrite sur notre plateforme Net-Yparéo

Contrôle continu pour chaque matière ou regroupement de matières et correspondant au référentiel de certification de chaque formation. L'année scolaire est divisée en deux semestres avec envoi des deux bulletins semestriels accompagnés d'un relevé de notes et d'absences.

Examen blanc sur le deuxième semestre correspondant scrupuleusement au règlement examen et notamment à la définition des épreuves (durée, coef, intitulé des épreuves). Les sujets blancs sont vérifiés en amont pour s'assurer que les savoirs associés et les indicateurs d'évaluation correspondent aux épreuves définies par le référentiel de certification.

Passage de l'examen final :

- Forme globale (obligatoire pour les scolaires et les apprentis) ou progressive (par bloc) selon le choix des candidats
- Possibilité de valider les blocs séparément

**Méthodes mobilisées (moyens pédagogiques mis en œuvre) :**

- Cours théorique, TD, évaluations en ligne et tutoriels vidéo de toutes les techniques professionnelles sur notre plateforme Net-Yparéo (les étudiants travaillent en cours avec un outil informatique : PC ou tablette).
- Synthèse de cours, TD et évaluations sur support papier également.
- Chaque salle de formation théorique est équipée d'un tableau numérique interactif et d'un PC portable pour le formateur.
- Chaque salle de formation pratique est équipée d'écrans plats (diffusion de supports et des tutoriels vidéos) reliés à un PC portable utilisé par le formateur des équipements (mobilier, appareil, matériels) imposés par les référentiels de certification.

**Encadrement de l'étudiant :**

**Au niveau pédagogique :**

- Suivi hebdomadaire par les professeurs référents.
- Réunion mensuelle des déléguées en présence de la responsable pédagogique, des délégués et du professeur référent afin d'assurer un suivi sur l'organisation de la formation et la qualité des formateurs en étant à l'écoute des étudiant(e)s.
- Bilan pédagogique intermédiaire assuré en milieu de semestre par le professeur référent et la responsable pédagogique suivi d'un envoi de notes, d'absences aux parents et également convocation pour un bilan pédagogique si besoin.
- Conseil de classe à la fin du semestre (2 semestres à l'année) et convocation des étudiant(e)s en difficultés.
- Réunion parents-professeurs annuelle pour permettre la rencontre entre les parents-étudiant(e)s et les formateurs.

**Au niveau des PFMP, pour les étudiant(e)s en formation initiale :**

L'encadrement, le placement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes sont assurés par la responsable des stages.

**Au niveau du suivi en entreprise, pour les étudiant(e)s en alternance :**

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi en entreprise sont assurés par le responsable de l'alternance.

**Référentiel de certification :**

Le référentiel de certification du BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie (RNCP37375 – arrêté du 9 décembre 2022, première session 2025) est organisé en pôles d'activités, chacun regroupant les compétences professionnelles visées. L'établissement prépare à l'option A : Management d'une entité commerciale. Chaque bloc de compétences peut être validé indépendamment, conformément à la réglementation en vigueur.

|  | Compétences  |
|--|--|
| Pôle d'activités 1<br>Développer des prestations esthétiques et des services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques | C1.1. Concevoir ou mettre en œuvre des prestations et services innovants<br>C1.2. Concevoir ou réaliser une prestation utilisant des rayonnements ultra-violets (UV)<br>C1.3. Concevoir ou réaliser des démonstrations de techniques esthétiques innovantes<br>C1.4. Dynamiser l'offre commerciale et la relation client |



|   |   |
|---|---|
| <p>Pôle d'activités 2</p> <p>Concevoir ou réaliser tout ou partie d'un projet d'une entreprise, d'un pôle d'activités, d'un service</p> | <p>C2.1. Analyser les besoins d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service</p> <p>C2.2. Participer à la conception ou à la réalisation d'un projet en lien avec une entreprise dans le respect de la responsabilité sociétaria de l'entreprise</p> <p>C2.3. Communiquer avec les différents services de l'entreprise et ses partenaires</p> |
| <p>Option A</p> <p>Management</p> <p>Management d'une entité commerciale dans le domaine de la beauté et du bien-être</p>               | <p>C3.1.A. Concevoir le projet entrepreneurial et déployer le management stratégique</p> <p>C3.2.A. Piloter le management opérationnel</p> <p>C3.3. A. Gérer les ressources humaines</p> <p>C3.4.A Dynamiser un point de vente</p>  |

### Définition des épreuves – Règlement d'examen :

| Épreuves  | Unités | Coef. | Forme                         | Durée  |
|---|--------|-------|-------------------------------|--|
| E1 – Langue vivante étrangère A   | U1     | 2     | Ponctuelle orale              | 45 min :<br>compréhension 30 min + expression 15 min, sans préparation |
| E2 – Expertise scientifique et technologique  | U2     | 4     | Ponctuelle écrite             | 3 h  |
| E3 – Prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques | U3     | 5     | Ponctuelle pratique et écrite | 3 h  |
| E4 – Projet de développement d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service   | U4     | 5     | Ponctuelle orale              | 40 min   |
| E5A – Management d'une entité commerciale (option A : Management)   | U5A    | 6     | Ponctuelle pratique et écrite | 4 h  |
| Épreuve facultative 1 – Langue vivante étrangère B (1) (2)  | UF1    | –     | Ponctuelle orale              | 15 min + 15 min de préparation   |
| Épreuve facultative 2 – Engagement étudiant (1)   | UF2    | –     | Ponctuelle orale              | 20 min   |

(1) Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte. (2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle de l'épreuve obligatoire.

Formes et durées indiquées pour les CFA ou sections d'apprentissage non habilités, la voie scolaire en établissement privé hors contrat et la formation continue ; certaines épreuves sont évaluées en CCF pour les autres voies, conformément au règlement d'examen en vigueur (arrêté du 9 décembre 2022).

### Programme de Formation :

#### Langue vivante étrangère A (U1)

- Compréhension de l'oral – niveau B2
- Production et interaction orales en contexte professionnel

#### Expertise scientifique et technologique (U2)

- Biologie appliquée et cosmétologie
- Physique et chimie appliquées

#### Bloc 1 – Développer des prestations esthétiques et des services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques (U3)

- Environnement professionnel
- Conception de prestations esthétiques et démonstration de techniques esthétiques
- Environnement commercial et relation client
- Design de communication en esthétique-cosmétique

#### Bloc 2 – Concevoir ou réaliser tout ou partie d'un projet d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service (U4)

- Projet dans le secteur de la beauté et du bien-être
- Culture économique, juridique et managériale et stratégies de l'entreprise
- Communication dans l'environnement professionnel



### **Bloc 3A – Manager une entité commerciale dans le domaine de la beauté et du bien-être (U5A – option Management)**

- Management de l'entité commerciale
- Management des équipes
- Cadre professionnel
- Communication dans le cadre de la promotion de l'entreprise

#### **Actions professionnelles**

- Actions professionnelles en lien avec les entreprises du secteur

#### **Enseignements facultatifs**

- Langue vivante étrangère B
- Engagement étudiant

#### **Indicateurs de résultats :**

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue. Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à l'examen
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation
- Le taux de poursuite d'études
- Le taux d'interruption en cours de formation

Les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite de parcours sont issues des enquêtes de suivi réalisées par l'établissement et des données publiques du dispositif InserJeunes ([www.inserjeunes.education.gouv.fr](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr)).

Le détail des indicateurs actualisés, leur méthodologie de calcul et leur date de mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement : [www.isfec.fr](http://www.isfec.fr).

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

#### **Équivalences et passerelles :**

- Équivalence : Bac +2 – Niveau 5 de la nomenclature des niveaux de qualification
- Pas de passerelle possible si arrêt en cours de formation

#### **Débouchés et poursuites d'études :**

Après l'obtention du BTS Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie, les titulaires peuvent envisager une insertion professionnelle directe (responsable d'institut, de spa ou de parfumerie, conseiller expert, animateur-formateur, technico-commercial) ou une poursuite d'études, notamment vers :

- Une licence professionnelle ou un bachelor des secteurs de la beauté, de la cosmétique ou du management
- Le Brevet de Maîtrise (BM) Esthéticien(ne)-Cosméticien(ne), sous réserve des conditions d'accès
- Toute autre formation permettant une évolution professionnelle dans le secteur, sous réserve des conditions d'admission

#### **Modalités et délais d'accès :**

- Pré-sélection sur dossier de candidature (incluant test de prérequis)
- Entretien pédagogique individuel
- Commission pédagogique
- Signature du contrat de scolarité ou du contrat d'alternance (employeur, élève, école)

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

#### **Prochaine rentrée scolaire :**

Les dates des prochaines rentrées sont consultables sur le site internet de l'établissement : [www.isfec.fr](http://www.isfec.fr)

#### **Tarifs**

Alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) : prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise.

Formation initiale : les tarifs en vigueur (frais d'inscription, coût de la formation) sont consultables sur le site internet de l'établissement : [www.isfec.fr](http://www.isfec.fr). Ils sont précisés dans le contrat de scolarité ou la convention de formation remis avant l'entrée en formation. Possibilité d'échelonnement mensuel.



# ISFec

institut supérieur de formation  
esthétique et coiffure



**NON À LA  
DISCRIMINATION**

Toutes nos formations sont  
ouvertes aux personnes en  
situation de handicap

MAJ Juin 2026 – V2

### Accessibilité aux personnes handicapées :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, l'ISFEC s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation, merci de contacter :

Séverine Vellinger – [svellinger@isfec.fr](mailto:svellinger@isfec.fr) - ou au 03 82 34 05 50

### Code RNCP :

BTS – Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie certifié au Répertoire national des certifications professionnelles : RNCP37375

Certificateur : MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2028